

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

13/09/2017

Dossier complet le :

13/09/2017

N° d'enregistrement :

2017-5347

1. Intitulé du projet

Extension du centre de formation de Reignac

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté des communes de l'Estuaire (CCE)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. PLISSON Philippe, président de la CCE.

RCS / SIRET

2 4 3 3 0 0 8 1 1 0 0 1 2 8

Forme juridique

Communauté de communes

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols. b) Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.	La surface totale à défricher est estimée à 0,608 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en une extension du centre de formation, localisé à l'adresse suivante : 3 chemin du Grand verger, 33 860 Reignac.

Ce Centre de Formation Multi Métiers de la Haute Gironde (CFM), service de la Communauté de Communes de l'Estuaire, est une véritable plateforme de services pour faciliter l'accès à la formation professionnelle à l'échelle du Pays de la Haute Gironde.

La Communauté de Commune de l'Estuaire, face à la demande grandissante de formations, et dans un souci de continuer à proposer diversité et qualité de prestations, souhaite lancer l'extension de sa structure, en construisant :

- 3 bâtiments supplémentaires,
- des places de parking supplémentaires,
- la voirie et les espaces verts associés .

Pour cela, il est nécessaire d'effectuer un défrichement de la forêt localisée à côté du centre actuel.

4.2 Objectifs du projet

La zone visée pour l'extension du centre de formation est dans la continuité d'un site à ce jour dédié en grande partie à la formation professionnelle.

Le présent projet d'extension du centre de formation répond à une conjonction de besoins exprimés par les utilisateurs, d'une capacité foncière et d'un constat d'inadaptation du site dans sa configuration actuelle.

Ce site d'implantation est en adéquation avec la nature des aménagements futurs projetés et s'intégrera parfaitement dans le paysage actuel. Ce site apparaît à ce jour parfaitement adapté au projet, objet du présent dossier.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

1 - Défrichage : les activités d'extension du centre de formation impliquent le défrichage d'une surface de 0,608 hectares d'un massif boisé.

2 - Terrassement et mises en place des réseaux : les travaux de terrassement resteront superficiels sans risques de découverte de la nappe superficielle. Le réseau de collecte des eaux pluviales est composé de collecteurs et de fossés. Il est envisagé la mise en place de deux bassins de rétention. Ces bassins compensent les volumes et débits générés par la totalité des installations du centre (surface imperméabilisée). L'exutoire final est le cours d'eau « La Coulée ». Il reste inchangé, car actuellement le point de rejets des eaux pluviales du CFM.

3 - Construction de :

- trois (3) bâtiments supplémentaires,
- des places de parking supplémentaires,
- la voirie associée et les espaces verts associés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, les bâtiments, les parkings et la voirie associée permettront d'accueillir et de former des personnes dans le cadre de formations professionnelles.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis :

- à déclaration loi sur l'eau au titre des articles L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement (dossier en cours d'instruction) ;
- autorisation de défrichement (dossier en cours d'instruction).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du projet	2,068 ha
Défrichement	0,6080 ha
Bassin de rétention 1	380 m ²
Bassin de rétention 2	100 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

3 Chemin du Grand Verger,
33860 Reignac

Coordonnées géographiques¹

Long. 0° 30' 41" 6 Lat. 45° 14' 10" 2

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du site est située à environ 5,11 km à l'Ouest du site. Il s'agit de la ZNIEFF de type 2 "Marais du Blayais".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté municipal relatif aux bruits de voisinage. Les horaires pour le bricolage et le jardinage : Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de gêner le voisinage en raison de leur intensité sonore ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h ; samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ; les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les sites de la DREAL, du ministère de la culture, et des documents d'urbanisme, la commune de Reignac ne comporte aucun monument historique, ni de site patrimonial remarquable, ni de bien inscrit à l'UNESCO.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas inscrit dans une zone humide. De plus, une expertise biologique dans le cadre de la demande de défrichement a été effectuée en mai 2017. Aucune zone humide n'a été identifiée sur le site envisagé pour l'extension du centre de formation de Reignac (cf. rapport expertise en annexe).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Reignac n'est pas concerné par un plan de prévention des risques (cf. annexe 8 - Fiche communale d'informations sur les risques naturels , miniers et technologiques.)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les deux sites industriels, référencés par la base de donnée BASIAS, les plus proches du site sont localisés à environ 700 m au sud du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Reignac est incluse dans une zone de répartition des eaux. L'aquifère supérieur de référence est l'Eocène moyen et la cote de référence est 40 m NGF. Le projet se situe à une altitude d'environ 50 m NGF. Les travaux n'atteindront pas la cote de référence de la nappe.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage d'eau potable, ni puits, n'ont été recensés sur le site du projet. Ce projet se situe en dehors de tout périmètre de protection de champ captant AEP.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche du site correspond au "Lac et Abords", localisé à environ 10 km au Nord-est du site.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du projet est localisé à environ 2,3 km au Nord du site. Il s'agit du « Marais de Braud et Saint Louis et de Saint Ciers sur Gironde » (FR7200684).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche du site correspond au "Château, son parc et ses dépendances (MARGAUX)", localisé à environ 25 km au Sud-ouest du site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux ne nécessiteront aucun prélèvement d'eaux souterraines. Les travaux de terrassement resteront superficiels sans risques de découverte de la nappe superficielle. Les incidences du projet sur le milieu naturel, et particulièrement sur le milieu aquatique, sont décrites dans le dossier loi sur l'eau du projet, en cours d'instruction.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux n'impliqueront aucune modification des masses d'eau souterraines. En effet, les travaux de terrassement resteront superficiels sans risques de découverte de la nappe superficielle.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de terrassement resteront superficiels. Dans la mesure du possible les déblais du chantier seront réutilisés en remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de terrassement resteront superficiels. Dans la mesure du possible les déblais du chantier seront réutilisés en remblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte tenu de la nature du projet, et d'après l'expertise biologique de mai 2017 (cf. annexe), les principaux impacts, qui concernent la phase chantier, peuvent être qualifiés de faibles, du fait de : -la nature très urbanisée de la zone d'étude, -les faibles enjeux de la biodiversité liés aux habitats (habitats semi-naturels et agricoles), dont l'absence de Zones Humides, -l'emprise réduite des travaux et leur nature, -les faibles enjeux liés à la flore et à la faune (pas d'espèces patrimoniales et présence d'espèces invasives avérées).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est le « Marais de Braud et Saint Louis et de Saint Ciers sur Gironde » (FR7200684) localisé à environ 2,3 km au Nord du site. Dans sa conception et son mode d'exploitation, le projet n'est pas amené à générer des risques de pollution chronique (de par son activité, la faible circulation, le revêtement des surfaces (bitumé ou végétalisé), le débit limité en sortie vers la Coulée, lié à l'établissement de 2 bassins de rétention.) Ainsi, le projet ne présente aucune incidence remarquable sur les sites Natura 2000 et sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire qui en ont justifié le classement.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire d'étude n'est directement concernée par aucun zonage réglementaire ou d'inventaire. Les zones à sensibilité particulière sont trop éloignées pour que le projet ait une incidence dessus.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les activités d'extension du centre de formation impliquent le défrichage d'une surface de 0,608 hectares d'un massif boisé. Dans ce cadre, une demande d'autorisation de défrichage a été établie. D'après l'expertise biologique (cf. annexe), ce bois correspond à un massif forestier de Pins. Il comprend plusieurs habitats, tels que des plantations de Pins européens, des pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes, des Chênaies aquitano-ligériennes sur podzol, mais aussi des plantations de Robinier faux-acacias (espèce invasive).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Reignac est concerné par le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Reignac est concernée par le risque de feux de forêt, le risque de retrait gonflement des argiles et le risque de tempêtes. Reignac est classé en zone sismique de niveau 2 - Faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux du chantier vont engendrer le déplacement d'engins. Cependant cette nuisance sera temporaire, limitée à la phase travaux. Durant la phase exploitation, le trafic sera très légèrement augmenté, du fait de l'extension du nombre de personne allant au centre de formation. L'impact sur le trafic sera minime.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux du chantier seront sources de bruit. Cependant, cette nuisance sera temporaire, limitée à la phase travaux. Durant la phase exploitation, l'accueil d'un plus grand nombre de personnes au centre de formation pourra entraîner des sources de bruit supplémentaires. Néanmoins, l'impact sera minime. De plus, l'occupation des sols autour de la future extension du centre est peu urbanisé. Le site est entouré par des vignes (cf annexe obligatoire n°5).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux du chantier vont engendrer des vibrations. Cependant cette nuisance sera minimale et temporaire, limitée à la phase travaux.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les engins de chantier vont rejeter des gaz à effet de serre pendant la phase travaux du chantier. Cependant cette nuisance sera temporaire, limitée à la phase travaux.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit le rejet des eaux pluviales dans des fossés puis dans le cours d'eau temporaire « La Coulée » situé à moins de 100m du projet. Il n'est pas de nature à générer une pollution chronique significative, du fait du faible nombre de véhicules empruntant les voiries créées. Il n'est pas non plus considéré de risque de pollution accidentelle, étant donné les faibles vitesses de circulation au sein du projet. Il aura une incidence sur l'augmentation des débits en aval de l'aménagement. Cependant, des mesures seront mises en place pour la gestion des eaux pluviales.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le centre de formation générera une production normale de déchets d'ordures ménagères.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les sites du ministère de la culture, et de l'INRAP, la commune de Reignac ne contient pas de monument historique, de patrimoine architectural ou culturel remarquable, ni de site archéologique. Il n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet va modifier le massif boisé en activité tertiaire (formations professionnelles).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Deux projets sont localisés sur la commune de Reignac :

- Un projet cas par cas pour un défrichement pour vignes, situé à environ 1,5 km à l'Est du site d'étude.
- Un projet de serres agricoles de 29 511 m², situé à environ 2,3 km au Sud-ouest du site.

Au regard de la nature de ces projets et de leurs distances par rapport au site, les incidences du projet d'extension du centre de formation ne sont pas susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés.

Toutes les incidences du projet sur l'environnement, et particulièrement sur le milieu aquatique, sont décrites dans le dossier loi sur l'eau du projet, qui est en cours d'instruction.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En phase travaux : Toutes les mesures de prévention des risques de pollution accidentelle des eaux seront prises en phase travaux (modalité de stockage de liquide, modalité d'entretien des véhicules, modalités de stockage de déchets, kits anti pollutions, personnel sensibilisé, collecte des effluents sanitaires si présence), surveillance de la qualité des eaux. Si besoin, mise en place de gestion des eaux temporaires de chantier.

Préconisations de réalisation des travaux en période d'étiage (du moins les phases génératrices de particules fines mobilisables).

Utilisation de spill kit en cas d'incident.

Si nécessité de stockage, association de volumes de rétention associés.

En phase exploitation : Mise en place d'une gestion des eaux pluviales pour compenser l'augmentation des débits en aval de l'aménagement : Il est envisagé la mise en place de deux bassins de rétention tamponnant les débits issus des bassins versants aménagés . Ils vont compenser les volumes et débits générés par la totalité des installations du centre (surface imperméabilisée). Ainsi, les mesures compensatoires associées au projet permettront donc de ne pas aggraver la situation actuelle.

Toutes les mesures sont décrites dans le dossier loi sur l'eau du projet, qui en cours d'instruction.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale au regard :

- Du faible enjeu que représente le bois à défriché (Observations d'habitats communs, et espèces communes (voire invasives : Robinier faux-acacia) en Aquitaine.
- Des faibles incidences du projet sur le milieu naturel et des mesures compensatoires envisagées pour réduire les plus importantes (mise en place de bassins de rétention afin de tamponner les débits des eaux pluviales issus des bassins versants aménagés).
- De l'utilité avérée de ce projet, qui répond d'un constat d'inadaptation du site dans sa configuration actuelle à l'accès à la formation professionnelle pour la population.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- 7 - Expertise biologique dans le cadre de la demande de défrichement.
- 8 - Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques de Reignac.
- 9 - Récépissé de dépôt du dossier de demande d'autorisation de défrichement et du dossier loi sur l'eau.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Brand et St Louis

le, 05/09/2017

Signature


Le Président
Ph. Puyon

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

38

Extensio
n

Nom de la voie

avenue de la République

Code postal

3 3 8 2 0

Localité

Braud-et-Saint-Louis

Pays

FRANCE

Tél

557426199

Fax

Courriel

contact@cc-estuaire.fr

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

Prénom

Qualité

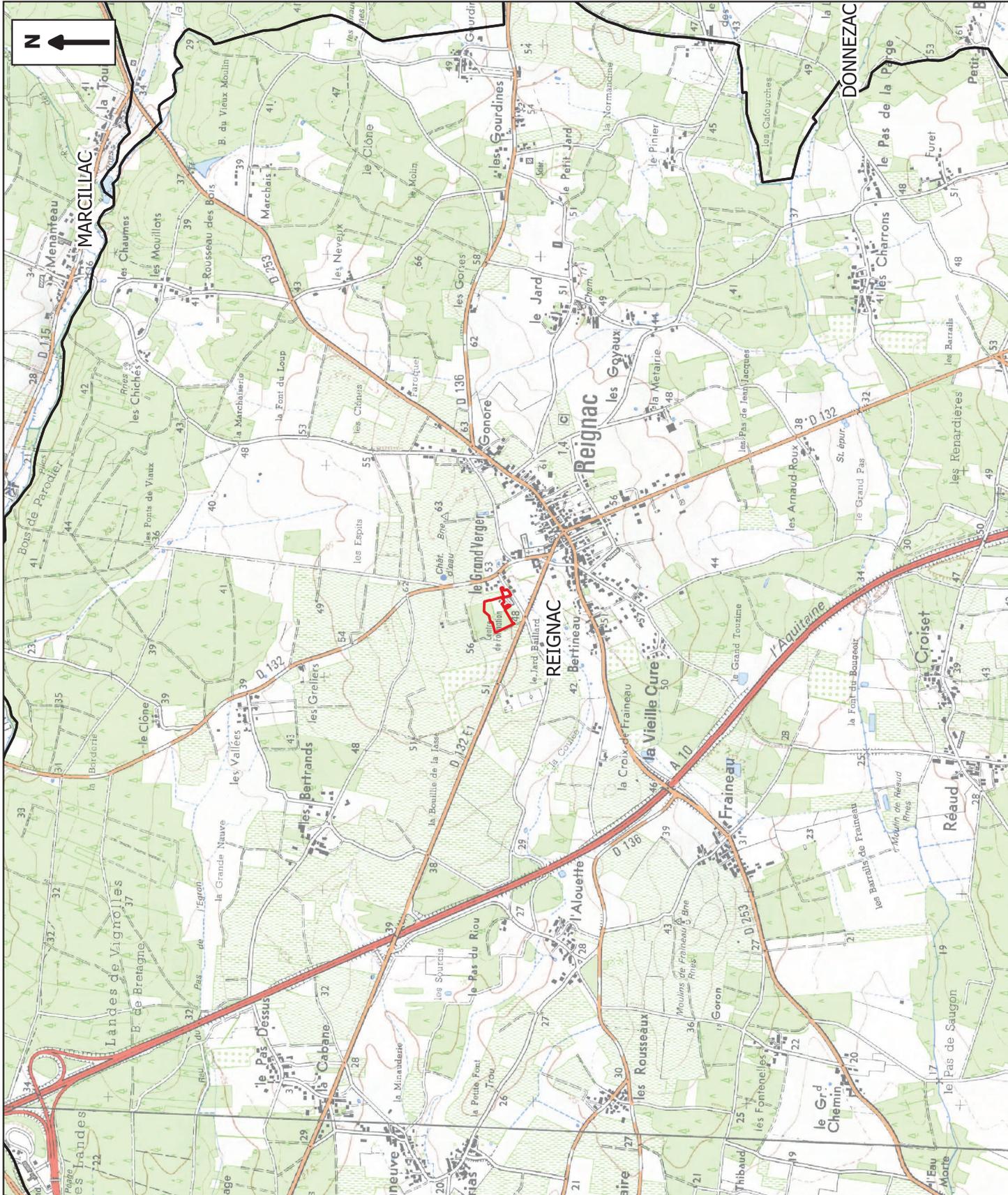
Tél

Fax

Courriel

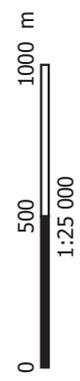
@

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.



PLAN DE SITUATION

- Légende :**
- Zone de projet
 - ▭ Limites communales





4 – 18 avril 2017



3 – 18 avril 2017



1 – avril 2013



2 – 18 avril 2017



Échelle 1 : 2 500





Légende

- Enrobé (voie lourde)
- Enrobé (Bi couche)
- Béton balayé (cheminement)
- Platelage bois (cheminement)
- Caillebotis (patios)
- Espaces verts
- Ecorces de pins
- Cailloux concassés gris ou ecorce de pin
- Madriers
- Sol terre pierre
- Dalle CTA
- Grave grise
- Terrassement à 50.50 m NGF + hérisson de 0.35 m

● 50.50 Altitudes des voiries projetées

EXTENSION DU CENTRE DE FORMATION MULTIMETIERS DE LA HAUTE GIRONDE A REIGNAC

MAITRISE D'OUVRAGE
 Communauté de Communes de l'Estuaire
 38 avenue de la République
 33020 SPAULD ET SAINT LOUIS
 Tel : 05.57.42.61.99 / Fax : 05.57.42.64.40
 M. Louis Cavaleiro
 05 57 42 66 22
bous.cavaleiro@ccc-estuaire.fr



AMO : M. Louis Cavaleiro
 BUREAU DE CONTRÔLE : QUALICONSULT
 M. Montarien
 Avenue de l'Hippodrome, 33170 Gradignan
 05 57 35 45 35
 05 77 53 99 91
 mickael.montarien@qualiconsult.fr
 Coordonnateur SPS

MAITRISE D'OEUVRE : ARTELIA
 SARL d'architecture GUIRAUD - MANENC
 114 rue abbé de l'Espée 33000 Bordeaux
 09 50 37 31 21 - fax 09 55 87 31 21
 agence@guiraud-manenc.com
 ARTELIA BET CET et HQE - OPC
 M. Sébastien Grégoire
 Bâtiment D 6-8, Rue des Satellites, 33187 Le Haillan
 05 56 13 65 62 - 06 75 66 78 75
 sebastien.gregoire@artelagroup.com
 MIAM ACOUSTIQUE - acousticien
 9 cours de Tourmon 33000 BORDEAUX
 tél : 05 56 24 72 83 - fax : 05 56 90 11 60
 viam@acousticien.com

PRO																																															
VRD																																															
PLAN DES VOIRIES																																															
PLAN MASSE																																															
-																																															
<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Parc Sextant 6-8 Avenue des satellites 33187 Le Haillan Cedex Tel : 33 05 56 13 65 65 Fax : 33 05 56 47 66 05 contact@artelagroup.com</td> <td colspan="2">PROJET : 1613-ART-PRO-VRD-PLANS-PLAN VOIRIES.DWG</td> <td colspan="2">ECHELLE : 1/500</td> <td colspan="2">FORMAT : A1</td> <td colspan="2">DATE : FEVRIER 2017</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>N° PROJET</td> <td>EMETTEUR</td> <td>PHASE</td> <td>LOT</td> <td>TYPE</td> <td>ZONE</td> <td>NIVEAU</td> <td>NUMERO</td> <td>INDICE</td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td>1613</td> <td>ART</td> <td>PRO</td> <td>VRD</td> <td>PL</td> <td>TZ</td> <td>MS</td> <td>VRD01</td> <td>A</td> <td colspan="3"></td> </tr> </table>												Parc Sextant 6-8 Avenue des satellites 33187 Le Haillan Cedex Tel : 33 05 56 13 65 65 Fax : 33 05 56 47 66 05 contact@artelagroup.com		PROJET : 1613-ART-PRO-VRD-PLANS-PLAN VOIRIES.DWG		ECHELLE : 1/500		FORMAT : A1		DATE : FEVRIER 2017				N° PROJET	EMETTEUR	PHASE	LOT	TYPE	ZONE	NIVEAU	NUMERO	INDICE				1613	ART	PRO	VRD	PL	TZ	MS	VRD01	A			
Parc Sextant 6-8 Avenue des satellites 33187 Le Haillan Cedex Tel : 33 05 56 13 65 65 Fax : 33 05 56 47 66 05 contact@artelagroup.com		PROJET : 1613-ART-PRO-VRD-PLANS-PLAN VOIRIES.DWG		ECHELLE : 1/500		FORMAT : A1		DATE : FEVRIER 2017																																							
N° PROJET	EMETTEUR	PHASE	LOT	TYPE	ZONE	NIVEAU	NUMERO	INDICE																																							
1613	ART	PRO	VRD	PL	TZ	MS	VRD01	A																																							

PLAN DES ABORDS DU PROJET

Légende :

 Zone de projet

Occupation du sol (Corine Land Cover 2012) :

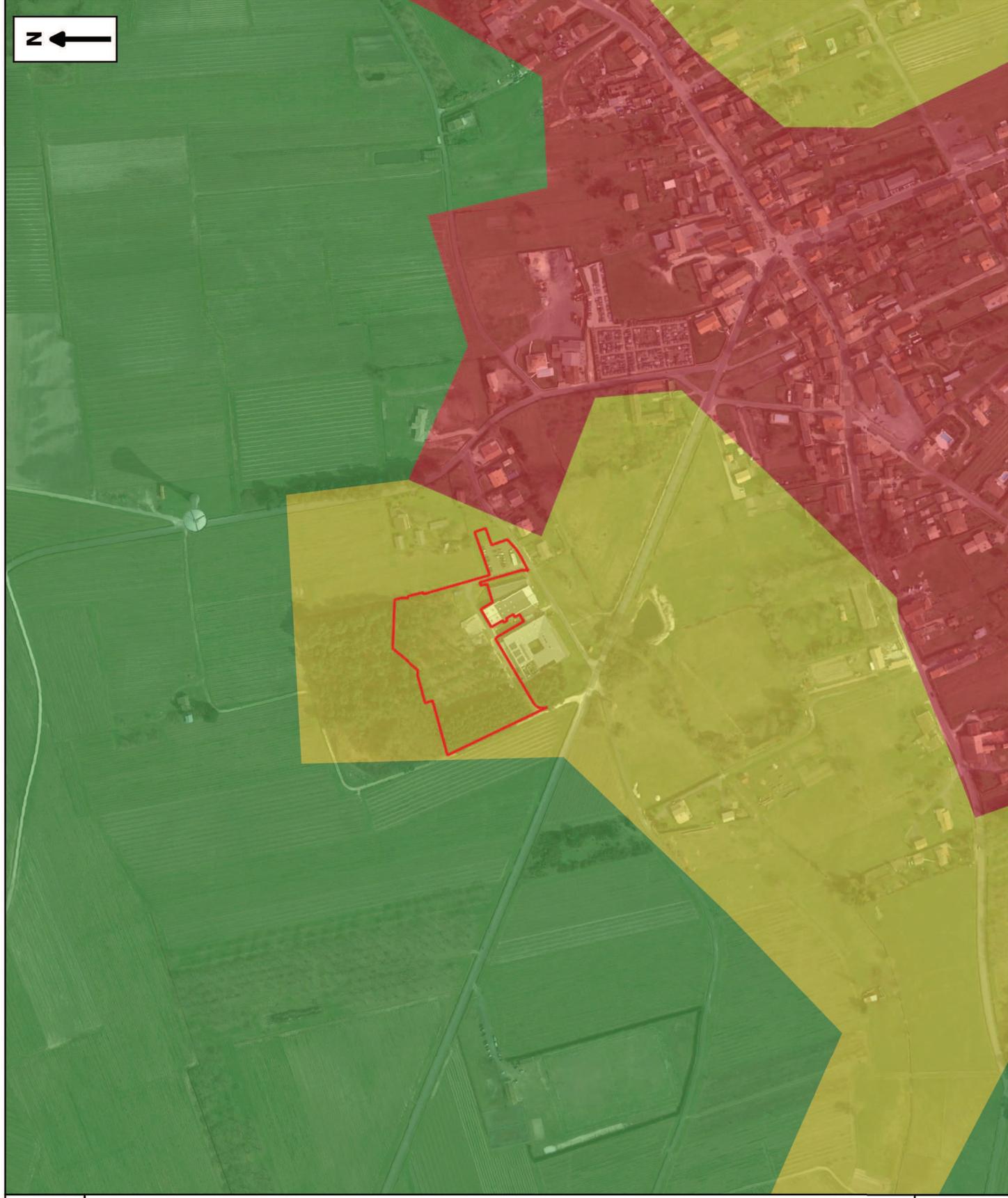
 Tissu urbain discontinu

 Vignobles

 Systèmes culturaux et parcellaires complexes

0 100 200 m
1:5 000


ARTELIA



DEPARTEMENT DE [DEPARTEMENT]
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
L'ESTUAIRE**



Extension du Centre de Formation de Reignac

EXPERTISE BIOLOGIQUE DANS LE CADRE DE LA
DEMANDE DE DEFRIQUEMENT

RAPPORT

VILLE & TRANSPORT
DIRECTION REGIONALE OUEST
Espace bureaux Sillon de Bretagne
8 avenue des Thébaudières
CS 20232
44815 SAINT HERBLAIN CEDEX

Tel. : 02 28 09 18 00
Fax : 02 40 94 80 99



Ville & Transport
Direction Régionale Ouest
Espace bureaux Sillon de Bretagne
8 avenue des Thébaudières – CS 20232
44815 SAINT HERBLAIN CEDEX

Tél. : 02 28 09 18 00
Fax : 02 40 94 80 99

ARTELIA Ville & Transport Direction Régionale Ouest Espace bureaux Sillon de Bretagne 8 avenue des Thébaudières – CS 20232 44815 SAINT HERBLAIN CEDEX Tél. : 02 28 09 18 00 Fax : 02 40 94 80 99	N° Affaire	4-35-2099	Etabli par	Vérifié par
	Date	MAI 2013	E. DOUILLARD	JM MURTIN
	Indice	A		

SOMMAIRE

1. PREAMBULE	1
2. METHODOLOGIE	1
3. RESULTATS	3
3.1. ZONES HUMIDES	3
3.2. FAUNE, FLORE ET HABITATS	5
3.2.1. FLORE ET HABITATS	5
3.2.2. FAUNE	1
3.2.3. ESPECES INVASIVES	1
3.3. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET LEUR PRISE EN COMPTE DANS LE PROJET	2
ANNEXE 1 LISTE DES ESPECES ANIMALES ET VEGETALES OBSERVEES SUR LE SITE PAR GROUPE BIOLOGIQUE	2
ANNEXE 2 LISTE DES ESPECES ANIMALES ET VEGETALES OBSERVEES SUR LE SITE PAR ZONE HOMOGENE	5

TABLEAUX

Tabl. 1 - Résultats des sondages à la tarière à main	3
--	---

FIGURES

Fig. 1. Clairière où quelques plantes hygrophiles ont été observées	4
Fig. 2. Pinède (à gauche) et ourlet sableux	5
Fig. 3. Ornithoppe comprimé (à gauche) et Peucedan de France	6
Fig. 4. Chênaie et pinède (à gauche) et feuilles du Chêne tauzin	6
Fig. 5. Boisement à Robinier faux-acacia (à gauche) et zones aménagées	7
Fig. 6. Cône de pin rongé par l'Ecureuil roux (à gauche) et Cétoine dorée	1
Fig. 7. Robinier faux-acacia	1

1. PREAMBULE

La présente note concerne l'expertise biologique de la zone d'extension envisagée pour le Centre de Formation de Reignac par la Communauté de Communes de l'Estuaire (33).

Cette expertise est faite à la demande de l'Agence ARTELIA de Mérignac. Elle servira à constituer le dossier de demande de défrichement de la zone.

2. METHODOLOGIE

L'expertise de terrain a été conduite de la façon suivante :

- passage terrain effectué le 15 mai 2017 par Emmanuel DOUILLARD (ingénieur écologue de l'agence ARTELIA de Nantes),
- conditions météorologiques ce jour-là : 26°C, soleil et quelques nuages, vent léger,
- identification des zones homogène puis inventaire faune-flore par zone selon les méthodes suivantes :
 - flore : inventaire du type phytosociologique,
 - mammifères : observation à vue et recherche d'indices de présence,
 - oiseaux : idem et reconnaissance des chants,
 - reptiles et amphibiens : observation à vue et recherche dans les lieux favorables,
 - invertébrés : observation à vue,
- recherche des zones humides selon la réglementation en vigueur : sondages pédologiques et inventaire de la flore hygrophile,
- matériel utilisé : jumelles, filet à papillons, tarière à main.

La carte qui suit localise les zones homogènes inventoriées et les sondages à la tarière à main.



3. RESULTATS

3.1. ZONES HUMIDES

Le tableau qui suit décrit les trois sondages pédologiques effectués sur le site.

Tabl. 1 - Résultats des sondages à la tarière à main

N° du sondage	Caractéristiques	Photo
1	<ul style="list-style-type: none"> - 70 cm de profondeur, - uniquement du sable, - aucune plante hygrophile à proximité, - aucune trace d'hydromorphie, - classe GEPPA : hors classe, - sol non humide 	
2	<ul style="list-style-type: none"> - 50 cm de profondeur, refus tarière, - sable et matière organique, - quelques traces d'oxydation après 20 cm, - aucune plante hygrophile à proximité, - classe GEPPA : hors classe, - sol non humide 	
3	<ul style="list-style-type: none"> - 90 cm de profondeur, - litière sur 5 cm puis sable jusqu'à 50 cm, puis sol lessivé compact et sombre sur 20/25 cm puis début de roche altérée. Sol type podzol, - quelques traces d'oxydation >20cm qui se poursuivent, - aucune plante hygrophile, - classe GEPPA : IVc, - sol non humide 	

Les sondages à la tarière à main n'indiquent pas la présence d'un sol humide.

La végétation observée est plutôt caractéristique de sols secs. Quelques plantes hygrophiles ont été observées côté nord-est. Il s'agit des plantes hygrophiles suivantes : d'un jonc, du Liseron des haies. Ces plantes sont présentes dans une zone semble-t-il perturbée, tassée et peut être un peu remblayée. Leur recouvrement total n'excède pas 50% ; ce qui caractérise une zone non humide.



Fig. 1. Clairière où quelques plantes hygrophiles ont été observées

Les sondages à la tarière à main et la flore en place ne permettent pas d'identifier de zone humide sur le site envisagé pour l'extension du centre de formation de Reignac.

3.2. FAUNE, FLORE ET HABITATS

La liste de toutes les espèces animales et végétales observées sur le site par groupe biologique et par zone homogène figure respectivement à l'annexe 1 et à l'annexe 2.

3.2.1. FLORE ET HABITATS

Au droit du projet d'extension du Centre de Formation, les habitats, d'après la nomenclature CORINE biotopes, suivants sont présents :

- **83.3112 – Plantations de Pins européens** : cet habitat correspond à la zone 1. Il s'agit d'une pinède à Pin maritime avec des sujets assez jeunes (diamètre moyen des troncs d'environ 20 à 20 cm). Les autres ligneux observés sont spontanés, il s'agit : du Robinier faux-acacia (qui provient du boisement situé au nord), du Chêne tauzin, du châtaignier et du Chêne pédonculé (jeunes pieds). La flore herbacée est caractéristique d'un sol sec et bien drainé : Petite oseille, piloselle, Millepertuis perforé, fromental... Parmi les autres plantes observées, on peut citer : le Peucedan de France, le Dactyle aggloméré, la Flouve odorante, l'Achillée millefeuille, la Benoîte commune...
- **35.2 – Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes** : cet habitat correspond à la zone 2. Il s'agit d'un ourlet sableux colonisé par une végétation xérophile : Ornithoppe comprimé, Canche caryophyllée, Plantain corne de cerf, Trèfle strié, Trèfle douteux, Trèfle incarnat, Trèfle souterrain...
- **41.54 – Chênaies aquitano-ligériennes sur podzol X 83.3112** : cet habitat correspond à la zone 3. Il s'agit d'un boisement mixte de Pin maritime et de chênes. Les arbres feuillus dominants sont : le Pin maritime, le Chêne pédonculé et le Chêne tauzin. Les autres arbres feuillus suivants sont également présents en plus faible quantité : Chêne sessile, Bouleau verruqueux, châtaignier, merisier et Peuplier tremble. Parmi les autres végétaux observés, on peut mentionner : la Garance voyageuse, le Lierre grim pant, le Chèvrefeuille des bois, l'Ajonc d'Europe, la Gesse des montagnes...



Fig. 2. Pinède (à gauche) et ourlet sableux



Fig. 3. *Ornithoppe comprimé (à gauche) et Peucedan de France*



Fig. 4. *Chênaie et pinède (à gauche) et feuilles du Chêne tauzin*

Les autres habitats suivants (d'après la nomenclature CORINE biotopes) sont également présents :

- 83.324 – Plantations de Robinier faux-acacias au nord-ouest,
- **86.2 – Villages** : correspondant à la zone urbanisée du Centre de Formation (parkings, bâtiments...).

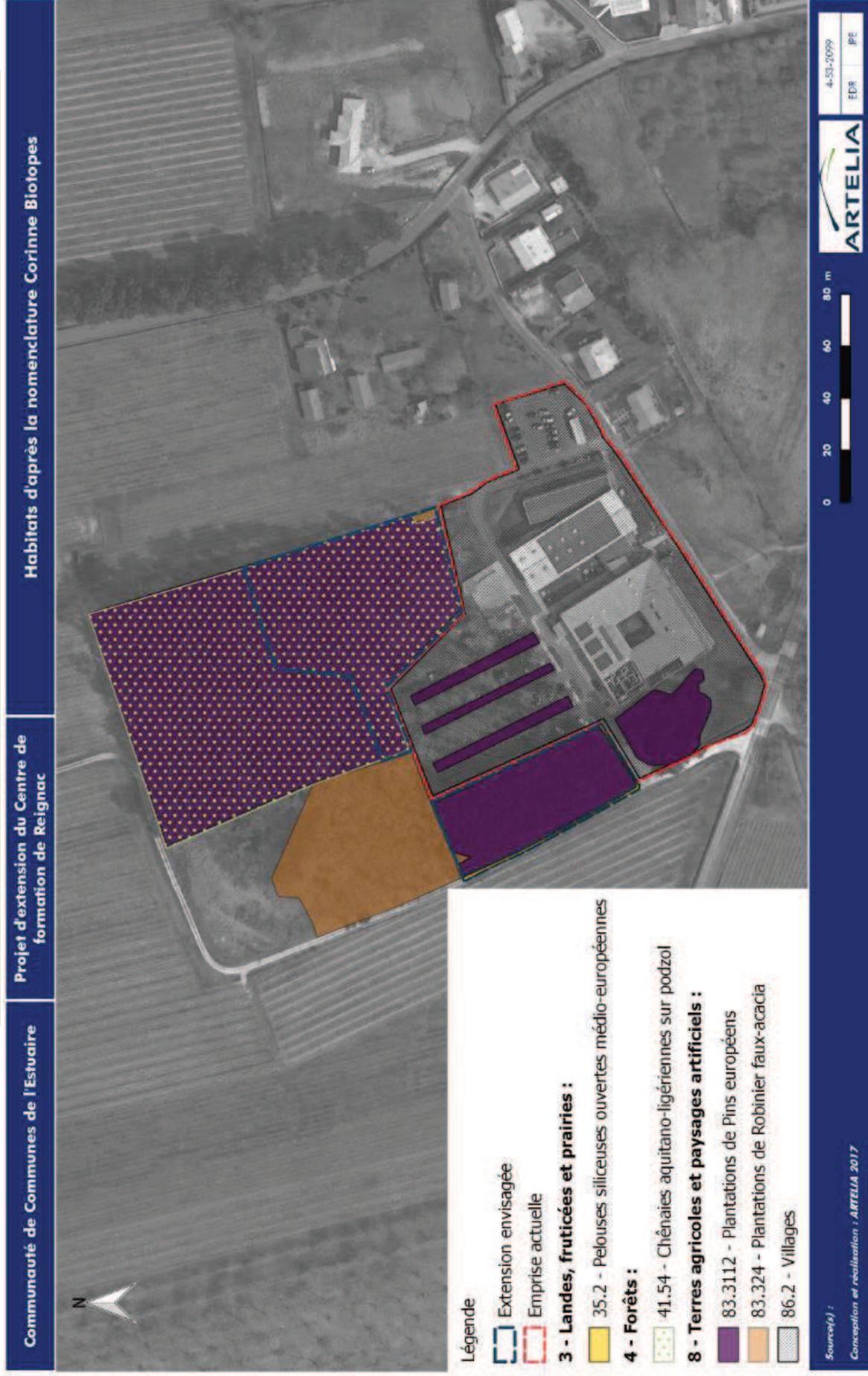


Fig. 5. Boisement à Robinier faux-acacia (à gauche) et zones aménagées

La carte ci-après localise ces différents habitats d'après la nomenclature CORINE biotopes.

Extension du Centre de Formation de Reignac

Expertise biologique dans le cadre de la demande de défrichement
RAPPORT



3.2.2. FAUNE

Les espèces animales suivantes ont été observées sur le site :

- **mammifères** : Ecureuil roux et Lapin de garenne,
- **oiseaux** : Rougegorge familier, Rossignol Philomèle (entendus dans le boisement au nord), Martinet noir, Rougequeue noir (inféodés au bâti), Tourterelle des bois (entendue hors zone),
- **invertébrés** : Grillon des champs, vulcain, Cétoine dorée, tircis,
- **reptiles** : Lézard des murailles.



Fig. 6. Cône de pin rongé par l'Ecureuil roux (à gauche) et Cétoine dorée

3.2.3. ESPECES INVASIVES

Une espèce invasive (d'après le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, 2016) a été observée : le **Robinier faux-acacia** qui est considérée comme une invasive avérée en région Aquitaine.

Le Robinier faux-acacia est présent au nord-ouest hors emprise projet et, de manière plus éparse au nord de la pinède et, au nord-est des bâtiments du centre de formation.



Fig. 7. Robinier faux-acacia

3.3. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET LEUR PRISE EN COMPTE DANS LE PROJET

Les espèces protégées contactées sur la zone sont les suivantes :

- **mammifères :**
 - **l'Ecureuil roux** : espèce commune qui vient s'alimenter sur la zone. Il consomme notamment les graines présentes dans les cônes de pin. Aucun nid n'a été observé sur la zone,
- **oiseaux :**
 - différents passereaux inféodés au bâti et non aux boisements concernés par le projet : **le Martinet noir, le Rougequeue noir,**
 - différents passereaux inféodés aux boisements et potentiellement nicheurs dans la zone du projet : **le Rougegorge familier, le Rossignol Philomèle,**
- **reptiles :**
 - **le Lézard des murailles** : espèce protégée très commune qui affectionne les lieux secs et ensoleillés (lisières forestières, abords du bâti...).

Aucune plante protégée n'a été observée.

Les différents habitats sont communs à très communs en Aquitaine, ils ne constituent pas un enjeu particulier.

Une plante invasive est présente : le Robinier faux-acacia.

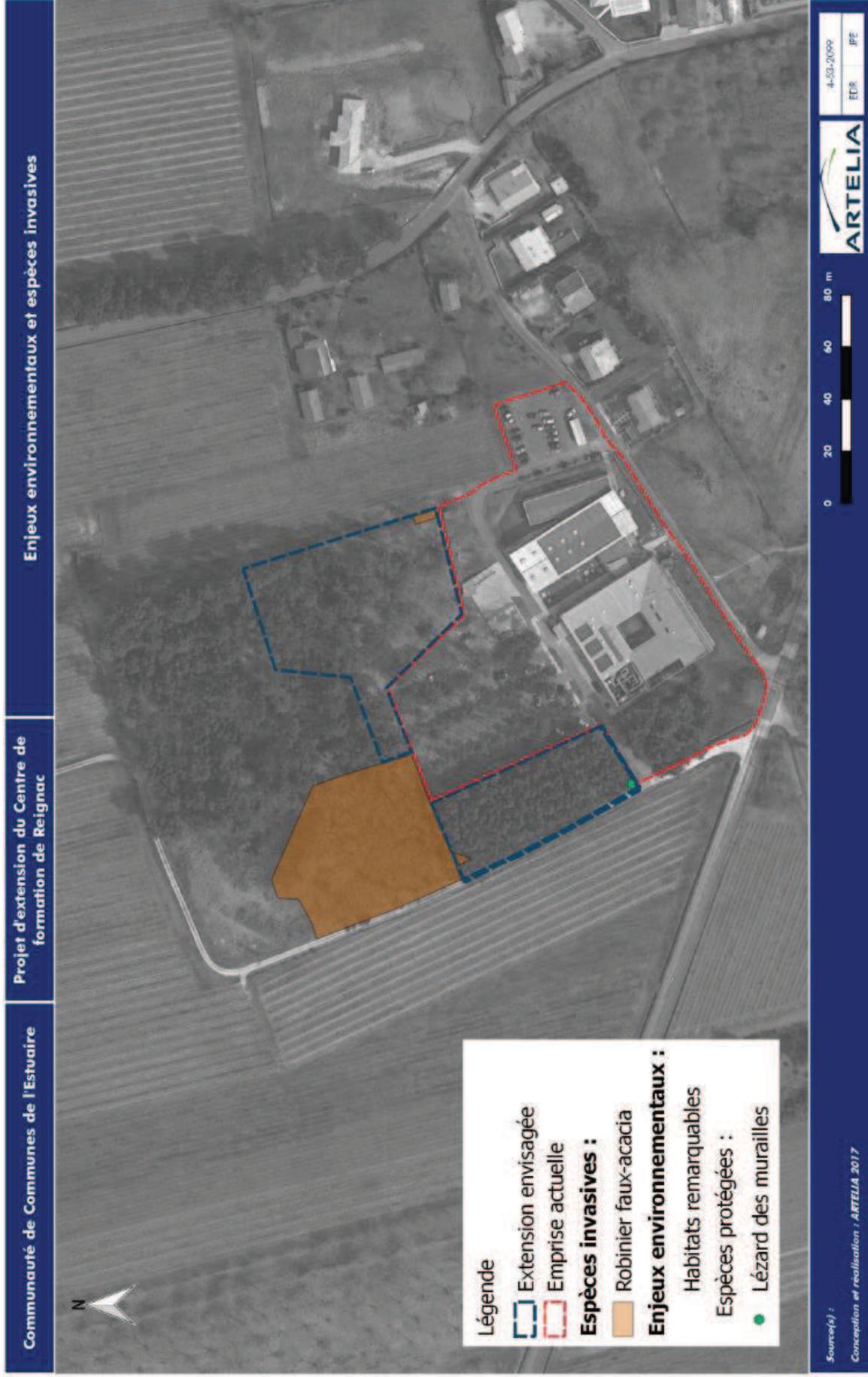
La faune protégée est constituée d'espèces communes à très communes. Afin de prendre en compte ces espèces, le défrichement devra se faire en dehors de la période sensible de ces espèces à savoir l'automne/hiver.

Lors des travaux, il faudra être vigilant à ne pas disséminer le Robinier faux-acacia.

La carte ci-après localise le Robinier faux-acacia et le Lézard des murailles. Les oiseaux ne sont pas indiqués car, leur localisation n'a pas d'intérêt en dehors de la présence d'un nid.

Extension du Centre de Formation de Reignac

Expertise biologique dans le cadre de la demande de défrichement
RAPPORT



Extension du Centre de Formation de Reignac

Expertise biologique dans le cadre de la demande de défrichage

RAPPORT

oOo

ANNEXE 1

LISTE DES ESPECES ANIMALES ET VEGETALES OBSERVEES SUR LE SITE PAR GROUPE BIOLOGIQUE

Extension du Centre de Formation de Reignac

Expertise biologique dans le cadre de la demande de défrichement

RAPPORT

Groupe biologique	Nom latin	Nom français
Insectes	<i>Cetonia aurata</i> (Linnaeus 1761)	Cétoine dorée
	<i>Gryllus campestris</i> Linnaeus, 1758	Grillon champêtre
	<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis
	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain
Mammifères	<i>Oryctolagus cuniculus</i> L.	Lapin de garenne
	<i>Sciurus vulgaris</i> L.	Ecureuil roux
Oiseaux	<i>Apus apus</i> L.	Martinet noir
	<i>Erithacus rubecula</i> L.	Rougegorge familier
	<i>Luscinia megarhynchos</i> Brehm	Rossignol philomèle
	<i>Phoenicurus ochruros</i> Gmelin	Rougequeue noir
	<i>Streptopelia turtur</i> L.	Tourterelle des bois
Reptiles	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti 1768)	Lézard des murailles
Spermatophytes	<i>Achillea millefolium</i> L.	Mille-feuille
	<i>Aira caryophylla</i> L.	Canche caryophyllée
	<i>Anthoxanthum odoratum</i> L.	Flouve odorante
	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.)	Fromental
	<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette
	<i>Betula pendula</i> Roth	Bouleau verruqueux
	<i>Calystegia sepium</i> (L.) R. Br.	Liseron des haies
	<i>Carex ovalis</i> Good.	Laîche des lièvres
	<i>Castanea sativa</i> Miller	Châtaignier
	<i>Centaurea</i> sp.	Centaurée indéterminée
	<i>Cerastium fontanum</i> Baumg.	
	<i>Crataegus monogyna</i> Jasq.	Aubépine monogyne
	<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré
	<i>Daucus carota</i> L.	
	<i>Geranium lucidum</i> L.	Géranium luisant
	<i>Geranium robertianum</i> L.	Géranium Herbe-à-Robert
	<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune
	<i>Hedera helix</i> L.	Lierre
	<i>Hieracium pilosella</i> L.	Epervière piloselle
	<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque velue
	<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis commun
	<i>Lathyrus montanus</i> Bernh.	Gesse des montagnes
	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	Grande marguerite
	<i>Lonicera periclymenum</i> L.	Chèvrefeuille des bois
	<i>Medicago arabica</i> (L.) Hudson	Luzerne tachée
	<i>Ornithopus compressus</i> L.	Pied d'oiseau comprimé
	<i>Peucedanum gallicum</i> Latourr.	Peucedan de France
	<i>Pinus pinaster</i> Aiton	Pin maritime
	<i>Plantago coronopus</i> L.	Plantain corne-de-cerf
	<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé
	<i>Populus tremula</i> L.	Tremble
	<i>Prunus avium</i> L.	Merisier
	<i>Quercus petraea</i> (Mattuschka) Liebl.	Chêne sessile
	<i>Quercus pyrenaica</i> Willd.	Chêne tauzin
	<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé
	<i>Robinia pseudacacia</i> L.	Robinier faux-acacia

Extension du Centre de Formation de Reignac

Expertise biologique dans le cadre de la demande de défrichement

RAPPORT

Groupe biologique	Nom latin	Nom français
	<i>Rubia peregrina L.</i>	Garance voyageuse
	<i>Rubus fruticosus L.</i>	Ronce commune
	<i>Rumex acetosella L.</i>	Petite oseille
	<i>Senecio jacobaea L.</i>	Séneçon jacobée
	<i>Silene gallica L.</i>	Silène de France
	<i>Stellaria graminea L.</i>	Stellaire graminée
	<i>Trifolium arvense L.</i>	Trèfle des champs
	<i>Trifolium dubium Sibth.</i>	Petit trèfle jaune
	<i>Trifolium incarnatum L.</i>	Trèfle incarnat
	<i>Trifolium repens L.</i>	Trèfle blanc
	<i>Trifolium striatum L.</i>	Trèfle strié
	<i>Trifolium subterraneum L.</i>	Trèfle semeur
	<i>Ulex europaeus L.</i>	Ajonc d'Europe
	<i>Urtica dioica L.</i>	Grande ortie
	<i>Vicia hirsuta (L.) S.F. Gray</i>	Vesce hérissée

ANNEXE 2

LISTE DES ESPECES ANIMALES ET VEGETALES OBSERVEES SUR LE SITE PAR ZONE HOMOGENE

Extension du Centre de Formation de Reignac

Expertise biologique dans le cadre de la demande de défrichement

RAPPORT

Zone	Groupe biologique	Nom latin	Nom français
1 - Plantation de pins	Mammifères	<i>Oryctolagus cuniculus L.</i>	Lapin de garenne
		<i>Sciurus vulgaris L.</i>	Ecureuil roux
	Spermatophytes	<i>Achillea millefolium L.</i>	Mille-feuille
		<i>Anthoxanthum odoratum L.</i>	Flouve odorante
		<i>Arrhenatherum elatius (L.)</i>	Fromental
		<i>Castanea sativa Miller</i>	Châtaignier
		<i>Dactylis glomerata L.</i>	Dactyle aggloméré
		<i>Geranium lucidum L.</i>	Géranium luisant
		<i>Geranium robertianum L.</i>	Géranium Herbe-à-Robert
		<i>Geum urbanum L.</i>	Benoîte commune
		<i>Hedera helix L.</i>	Lierre
		<i>Hieracium pilosella L.</i>	Epervière piloselle
		<i>Hypericum perforatum L.</i>	Millepertuis commun
		<i>Lonicera periclymenum L.</i>	Chèvrefeuille des bois
		<i>Peucedanum gallicum Latourr.</i>	Peucedan de France
		<i>Pinus pinaster Aiton</i>	Pin maritime
		<i>Quercus pyrenaica Willd.</i>	Chêne tauzin
		<i>Quercus robur L.</i>	Chêne pédonculé
		<i>Robinia pseudacacia L.</i>	Robinier faux-acacia
		<i>Rubia peregrina L.</i>	Garance voyageuse
<i>Rubus fruticosus L.</i>	Ronce commune		
<i>Rumex acetosella L.</i>	Petite oseille		
<i>Senecio jacobaea L.</i>	Séneçon jacobée		
<i>Urtica dioica L.</i>	Grande ortie		
2 - Ourlet sableux	Insectes	<i>Gryllus campestris Linnaeus, 1758</i>	Grillon champêtre
	Mammifères	<i>Oryctolagus cuniculus L.</i>	Lapin de garenne
	Reptiles	<i>Podarcis muralis (Laurenti 1768)</i>	Lézard des murailles
	Spermatophytes	<i>Achillea millefolium L.</i>	Mille-feuille
		<i>Aira caryophyllaea L.</i>	Canche caryophyllée
		<i>Dactylis glomerata L.</i>	Dactyle aggloméré
		<i>Ornithopus compressus L.</i>	Pied d'oiseau comprimé
		<i>Plantago coronopus L.</i>	Plantain corne-de-cerf
		<i>Plantago lanceolata L.</i>	Plantain lancéolé
		<i>Quercus pyrenaica Willd.</i>	Chêne tauzin
		<i>Quercus robur L.</i>	Chêne pédonculé
		<i>Silene gallica L.</i>	Silène de France
		<i>Trifolium dubium Sibth.</i>	Petit trèfle jaune
		<i>Trifolium incarnatum L.</i>	Trèfle incarnat
		<i>Trifolium striatum L.</i>	Trèfle strié
<i>Trifolium subterraneum L.</i>	Trèfle semeur		
<i>Ulex europaeus L.</i>	Ajonc d'Europe		
3 - Chênaie/Pinède	Insectes	<i>Cetonia aurata (Linnaeus 1761)</i>	Cétoine dorée
		<i>Pararge aegeria (Linnaeus, 1758)</i>	Tircis
		<i>Vanessa atalanta (Linnaeus, 1758)</i>	Vulcain
	Oiseaux	<i>Streptopelia turtur L.</i>	Tourterelle des bois
	Spermatophytes	<i>Anthoxanthum odoratum L.</i>	Flouve odorante
		<i>Betula pendula Roth</i>	Bouleau verruqueux

Extension du Centre de Formation de Reignac

Expertise biologique dans le cadre de la demande de défrichement

RAPPORT

Zone	Groupe biologique	Nom latin	Nom français
		<i>Calystegia sepium (L.) R. Br.</i>	Liseron des haies
		<i>Carex ovalis Good.</i>	Laîche des lièvres
		<i>Castanea sativa Miller</i>	Châtaignier
		<i>Centaurea sp.</i>	Centaurée indéterminée
		<i>Cerastium fontanum Baumg.</i>	
		<i>Crataegus monogyna Jasq.</i>	Aubépine monogyne
		<i>Daucus carota L.</i>	
		<i>Hedera helix L.</i>	Lierre
		<i>Holcus lanatus L.</i>	Houlque velue
		<i>Hypericum perforatum L.</i>	Millepertuis commun
		<i>Lathyrus montanus Bernh.</i>	Gesse des montagnes
		<i>Leucanthemum vulgare Lam.</i>	Grande marguerite
		<i>Lonicera periclymenum L.</i>	Chèvrefeuille des bois
		<i>Medicago arabica (L.) Hudson</i>	Luzerne tachée
		<i>Pinus pinaster Aiton</i>	Pin maritime
		<i>Populus tremula L.</i>	Tremble
		<i>Prunus avium L.</i>	Merisier
		<i>Quercus petraea (Mattuschka) Liebl.</i>	Chêne sessile
		<i>Quercus pyrenaica Willd.</i>	Chêne tauzin
		<i>Quercus robur L.</i>	Chêne pédonculé
		<i>Rubia peregrina L.</i>	Garance voyageuse
		<i>Senecio jacobaea L.</i>	Séneçon jacobée
		<i>Silene gallica L.</i>	Silène de France
		<i>Stellaria graminea L.</i>	Stellaire graminée
		<i>Trifolium arvense L.</i>	Trèfle des champs
		<i>Trifolium repens L.</i>	Trèfle blanc
		<i>Ulex europaeus L.</i>	Ajonc d'Europe
		<i>Vicia hirsuta (L.) S.F. Gray</i>	Vesce hérissée
Ensemble zone	Oiseaux	<i>Apus apus L.</i>	Martinet noir
		<i>Erithacus rubecula L.</i>	Rougegorge familier
		<i>Luscinia megarhynchos Brehm</i>	Rosignol philomèle
		<i>Phoenicurus ochruros Gmelin</i>	Rougequeue noir

Préfecture de département

code postal 33860

Commune de REIGNACcode Insee **33351**

Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

1. Fiche communale annexée à l'arrêté préfectoral

n°

du **20/11/12**

mis à jour le

servitudes

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques [PPR]

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels miniers technologiques non date aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

 consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non 2.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels miniers technologiques non date aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

 consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non

3. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement.

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte Moyenne Modérée Faible Très faible
Zone 5 Zone 4 Zone 3 Zone 2 Zone 1 *

* Il n'existe aucune obligation réglementaire pour le niveau 1 de sismicité

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité consultable sur Internet *

pièces jointes

4. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R15-26 du Code de l'environnement

5. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le portail www.georisques.gouv.fr dans la rubrique descriptif des risques relatifs à votre commune.

Date de mise à jour de la présente fiche : 1 Juillet 2017

Le préfet de département

Site www.gironde.gouv.fr

ARTELIA
 Agence de Bordeaux
 Parc Sextant – Bâtiment D
 6-8 avenue des Satellites
 CS 70048
 33187 LE HAILLAN CEDEX
 Tel. : +33 (0)5 56 13 85 82
 Fax : +33 (0)5 56 13 85 63

DDTM GIRONDE
 DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA
 MER

SERVICE POLICE DE L'EAU
SERVICE FORET

CITE ADMINISTRATIVE
 GUICHET UNIQUE DE LA POLICE DE L'EAU
 RUE JULES FERRY
 BP 90
 33090 BORDEAUX CEDEX

BORDEREAU DE REMISE EN MAIN PROPRE DISPATCH NOTE

DE/FROM	Manuela LE CORGUILLE	DATE	LE 27/07/2017
TEL	05 56 13 85 89	REF.	MLE 17-0626
FAX	05 56 13 85 63	COPIE/COPY	
E-MAIL	manuela.lecorguille@arteliagroup.com	PAGES	1/2
OBJET/SUBJECT	REIGNAC – DLE- DEFRICHEMENT AFFAIRE N°4352099-		

N° DES PIECES DOC No.	DESIGNATION DES PIECES DOCUMENT DESCRIPTION	NBRE QTY	OBSERVATIONS / ACTIONS
	veuillez trouver ci-joint et concernant l'affaire citée en objet;		
	<ul style="list-style-type: none"> Rapport Demande d'extension du centre de formation de Reignac- Défrichement 	2 ex originaux	
	<ul style="list-style-type: none"> Rapport Centre de formation de Reignac – Projet d'extension-DLE 	4 ex originaux	

Vous en souhaitant bonne réception,
 Service Agriculture, Forêt, Développement Rural
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde
 Citadelle - Boite 90 - Rue Jules Ferry
 33090 BORDEAUX CEDEX

Salutations/Best regards
 Manuela. LE CORGUILLE
 Assistante du pôle Fluvial

REMIS EN MAIN PROPRE LE 27/07/2017
 A Madame **DDTM DE LA GIRONDE**
 SIGNATURE DDTM Guichet Unique de l'Eau

[Signature]
 17 JUL. 2017

COURRIER ARRIVE LE

ARTELIA
 Ville & Transport
 Agence de Bordeaux
 SAS au capital de 4 671 840 €
 SIREN 444 523 526 RCS
 Parc Sextant - Bâtiment D
 6-8 av des Satellites
 33187 LE HAILLAN CEDEX